



Le point sur la « nouvelle » orthographe

par le Service de productions pédagogiques - FédEFoC - Belgique

La « nouvelle » orthographe est un ensemble de modifications orthographiques proposées par le Conseil supérieur de la langue française (6 décembre 1990), approuvées par l'Académie française (séance du 10 janvier 1991) et recommandées dans l'enseignement par la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis le 25 septembre 2008 (circulaire 2475). On l'appelle aussi « orthographe réformée », « orthographe révisée », « orthographe moderne » ou encore « orthographe rectifiée ».

L'orthographe du français n'a cessé d'évoluer. Depuis 1694 et la première édition du dictionnaire de l'Académie française, la moitié des mots ont vu leur graphie évoluer (Cerquiglini, 2016, 14). La « nouvelle » orthographe est le dernier épisode en date des ajustements de l'orthographe française.

Parallèlement à ces évolutions régulières, il est constaté que les dictionnaires ne sont pas systématiquement d'accord entre eux (Catach et Rebejkow, 2001) et qu'ils modifient l'orthographe de certains mots selon des critères non explicités d'une édition à l'autre (Martinez, 2015).

Les objectifs de la « nouvelle » orthographe

Le Conseil supérieur de la langue française poursuivait plusieurs objectifs.

1. RECTIFIER DES ERREURS ET DES ANOMALIES ORTHOGRAPHIQUES

Au fur et à mesure de l'évolution de l'orthographe, des erreurs ont pu être commises, notamment des erreurs d'étymologie, et des anomalies ont été constatées. La liste complète des anomalies (une cinquantaine) se trouve dans les "documents administratifs" du *Journal officiel* du 6 décembre 1990 (<http://academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rectifications.pdf>).

Voici quelques exemples portant sur des mots rectifiés :

- *nénuphar* est issu d'une erreur d'étymologie. On a longtemps cru que le mot *nénuphar* provenait du grec, une langue qui utilise le digramme *ph*. Les études étymologiques nous apprennent que ce n'est pas du tout le cas : le mot vient en réalité d'une langue arabo-persane qui n'utilise pas le digramme « ph » pour représenter le phonème /f/. C'était à la suite d'une erreur d'étymologie que l'on écrivait *nénuphar*. La « nouvelle » orthographe propose la rectification *nénufar* pour mieux correspondre à l'étymologie réelle du mot.



- *événement* est une anomalie. Lorsque l'Académie française (dans la 3^e édition de son dictionnaire en 1740) décida d'ajouter des accents graves sur certains /e/, l'imprimeur n'avait pas fondu suffisamment de plombs comportant la lettre /e/ surmontée d'un accent grave (Foata, 2012, 1). On imprima donc l'orthographe *évènement*, **pére*.. Lors de la 4^e édition (1762), de nombreuses graphies erronées furent rectifiées mais le mot *événement* fut oublié. La « nouvelle » orthographe propose la rectification *évènement* afin de mieux correspondre à la prononciation et à la logique interne de la langue.
- *interpeller* est aussi une anomalie. On peut désormais également écrire *interpeler*.
- les participes passés *absous* et *dissous* peuvent dorénavant s'écrire *absout* et *dissout* (comme les formes féminines *absoute* et *dissoute* auraient dû l'entraîner).

2. RENDRE DE LA COHÉRENCE À CERTAINES FAMILLES DE MOTS

En orthographe traditionnelle, certaines graphies de mots appartenant à une même famille morphologique sont incohérentes (*chariot* mais *charrue* et *charrette*, etc.) et des mots de construction proche sont orthographiés de manière arbitraire (*balai* et *essai*, mais *relais*). La « nouvelle » orthographe propose de rendre régulières ces graphies.

- *charrue*, *charrette* et *charroi* s'écrivent avec deux *r* et *chariot* avec un seul alors que ces mots appartiennent à la même famille morphologique. La « nouvelle » orthographe propose d'écrire *charriot*. C'est la même réflexion qui a guidé la rectification de *combatif* en *combattif* (sur le modèle de *combattre*, *combattant*).
- *balayer* est le dérivé de *balai*, *essayer* est le dérivé d'*essai* mais *relayer* dérive de *relais*. La « nouvelle » orthographe propose d'écrire *relai*. C'est la même réflexion qui a guidé la rectification de la graphie *ognon* sur le modèle de *rognon*, *pognon* et *trognon*; la rectification de la graphie *asseoir* en *assoir* sur le modèle de *voir* et *choir*; la rectification de la graphie *eczéma* en *exéma* sur le modèle d'*examen*.

3. PROPOSER DES RÈGLES D'APPLICATION GÉNÉRALE

La « nouvelle » orthographe propose sept règles d'application générale afin de simplifier certaines règles complexes et de moderniser des règles d'utilité restreinte. Ces règles d'application générale portent sur différents domaines de l'orthographe française :

- ☞ l'accent circonflexe (1) ;
- ☞ le tréma (2) ;
- ☞ l'accentuation des mots empruntés à des langues étrangères (3)
- ☞ la conjugaison (4a et 4b) ;
- ☞ l'accent grave (4a, 4b et 4c) ;
- ☞ le pluriel des noms (5a et 5b) ;
- ☞ les numéraux composés (6a) ;
- ☞ le trait d'union (6a et 6b) ;
- ☞ le participe passé de *laisser* + infinitif (7).

En annexe se trouve une infographie reprenant les sept règles d'application générale de la « nouvelle » orthographe.

4. CHANGER LE RAPPORT DU CITOYEN À LA LANGUE

Les rectifications de l'orthographe sont des propositions, des recommandations. Le Conseil supérieur de la langue française n'a jamais eu l'intention d'imposer des graphies. Il propose que plusieurs orthographe soient admises pour certains mots. L'objectif était de décomplexer le scripteur face à l'orthographe.

Les mots les plus fréquents touchés par la nouvelle orthographe

Sur les 2000 mots et 8000 formes de l'ensemble des listes de rectifications, seulement 57 figurent parmi les 8000 mots les plus fréquents du français, et 23 sont de forte fréquence. Sur ces 57 mots, 46 sont concernés par l'accent circonflexe (Dufays, 1993, 117).

abime, accroitre, aigüe, aout, apparaitre, des après-midis, apriori (n.m.), assoir, boite, brulant(e), brulé(e), bruler, brulure, bucheron, chaine, chauvesouris, cloitre, connaitre, couter, couteux(se), croute, dégout, diner, disparaitre, entrainer, évènement, flute, fraiche, fraicheur, gaiment, gaité, gite, gout, gouter, ile, maitre(sse), maitrise, maximums, méconnaître, minimums, mure (adj.fém.), murir, naitre, paraitre, rafraichir, réapparaitre, reconnaitre, révoluer, sècheresse, surcroît, sure (adj.fém.), surement, trainer, traitre(sse), voute.

Foire aux questions

Les dictionnaires, les référentiels et les logiciels de traitement de texte actuels utilisent-ils la « nouvelle » orthographe ?

Les dictionnaires récents ont tous adopté la « nouvelle » orthographe. Cependant tous les dictionnaires ne la mettent pas œuvre de la même manière. Certains mettent en avant la « nouvelle » orthographe et ne font que citer les graphies traditionnelles ; d'autres dictionnaires mentionnent la « nouvelle » orthographe en fin d'article.

La plupart des référentiels orthographiques et grammaticaux utilisent la « nouvelle » orthographe. Le Bescherelle la cite depuis son édition de 2012.

Il est également possible de paramétrer les correcteurs orthographiques des logiciels de traitement de texte afin qu'ils reconnaissent la « nouvelle » orthographe.

Pour paramétrer le correcteur Word : outils --> grammaire et orthographe --> grammaire et orthographe --> options --> paramètres linguistiques avancés --> orthographe rectifiée.

Existe-t-il une liste des mots rectifiés ?

Le site de référence sur la « nouvelle » orthographe (www.orthographe-recommandee.info/) propose différents documents en ligne, dont une liste alphabétique des mots touchés par ces propositions. La référence officielle est la liste présente dans les « documents administratifs » du *Journal officiel* (6 décembre 1990).

Comment puis-je « traduire » un texte en « nouvelle » orthographe ?

Le Centre de Traitement Automatique du Langage (CENTAL) de l'UCLouvain a développé « RECTo-VERSo », un logiciel gratuit de « traduction » en ligne. On encode son texte, on appuie sur le bouton « rectifier » et le tour est joué !

<https://uclouvain.be/recto-verso/essaie-recto.html>

En tant qu'enseignant, dois-je utiliser la « nouvelle » orthographe ?

Oui. La circulaire 2475 stipule que « [...] les professeurs de français de tous niveaux sont invités à enseigner prioritairement les graphies rénovées [...] ». Selon la 9^e édition du dictionnaire de l'Académie française (2005), « inviter » s'emploie par litote dans le sens d'« enjoindre, inciter fermement, prier avec autorité de faire quelque chose ».

Enseigner en priorité peut se traduire de deux manières.

1. Lorsque j'enseigne une règle dont des éléments sont touchés par la « nouvelle » orthographe (accord au pluriel des noms composés ou des mots empruntés à des langues étrangères, conjugaison des verbes en *-eler* et *-eter*, etc.), je dois utiliser les recommandations orthographiques.
2. Lorsqu'un élève commet une erreur d'orthographe (par exemple, un élève écrit **onion*), lors de la correction, je dois l'orienter vers la graphie rectifiée.

Dans tous les cas, il n'est pas autorisé de pénaliser un élève qui utilise la « nouvelle » orthographe (voir points suivants).

En tant qu'enseignant, puis-je imposer une orthographe à mes élèves ?

Non. La circulaire 2475 rappelle que « [...] lors des contrôles, les deux orthographes seront admises ». Lors d'une dictée ou dans un texte spontané, on ne pourra pas comptabiliser une erreur à un élève qui aurait écrit en « ancienne » orthographe un mot qui avait été enseigné en « nouvelle » orthographe.

Peut-on utiliser l'« ancienne » et la « nouvelle » orthographe dans un même texte ?

Oui. La « nouvelle » orthographe est un ensemble de propositions orthographiques. Aucun texte de loi n'édicte d'utiliser soit l'orthographe traditionnelle soit la « nouvelle » orthographe. Chaque usager a donc le loisir d'opter pour l'une ou l'autre graphie, au sein d'un même texte. Si orthographier un mot d'une seule manière au sein d'un même texte peut s'avérer prudent, l'usager a le loisir d'orthographier – consciemment ou non d'ailleurs – les mots en respectant l'une ou l'autre norme. Ainsi, dans un même texte, l'usager peut écrire *événement* (graphie traditionnelle) et *ognon* (graphie rectifiée) sans aucune restriction.

*

Bibliographie

CATACH Nina et REBEJKOW Jean-Claude, *VARLEX : variation lexicale et évolution graphique du français actuel (dictionnaires récents, 1989-1997)*. Conseil international de la langue française, 2001.

CERQUIGLINI Bernard, *L'orthographe rectifiée. Le guide pour tout comprendre*. Librio et Le Monde, 2016.

DUFAYS Jean-Louis, « L'apprentissage de la diversité : pour un autre regard sur la langue et sur l'orthographe », dans *Enjeux*. 29 juin 1993, p. 97-117.

FOATA Dominique et alii, *Calcul des probabilités*. Dunod, 2012.

MARTINEZ Camille, *Petit dico des changements orthographiques récents*. Zeugmo Éditions, « Les Petits Dicos », 2015.

*

Au sujet de la nouvelle orthographe...

La nouvelle orthographe est un ensemble de rectifications orthographiques proposées par le Conseil supérieur de la langue française (6 décembre 1990), approuvées par l'Académie française (séance du 10 janvier 1991) et recommandées dans l'enseignement par la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis le 25 septembre 2008 (circulaire 2475). On l'appelle aussi « orthographe réformée », « orthographe révisée », « orthographe moderne » ou encore « orthographe rectifiée ».

les objectifs

1 rectifier des erreurs et des anomalies

Au fur et à mesure de l'évolution orthographique, des erreurs (notamment d'étymologie) ont pu être commises et des anomalies ont été constatées. Ce sont des accidents de l'histoire. La nouvelle orthographe les rectifie.
nénufar, imbécilité, évènement, ventail, interpeler, absout, dissout...

2 rendre de la cohérence à des familles de mots

balai se dérive en *balayer* ; *essai* en *essayer*... mais *relayer* se base sur *relais*. La réforme propose *relai*.
Idem pour
- *ognon* qui s'écrit désormais comme *rognon, trognon...*
- *charriot, combattif, exéma, assoir...*

3 proposer des règles d'application générale

La nouvelle orthographe propose sept règles d'application générale afin de simplifier certaines règles complexes et de moderniser des règles d'utilité restreinte.

4 changer le rapport du citoyen à la langue

Le Conseil supérieur poursuivait un objectif plus large : décomplexer le citoyen face à la langue, lui permettre d'écrire certains mots de différentes manières. En quelque sorte, adapter la norme à l'usage. Objectif atteint ?

les principales règles d'application générale

1. L'accent circonflexe n'est plus utilisé sur le i et le u (*connaître, il connaît, le mois d'août, une île...*)
- sauf dans des mots homonymes (*jeûne/jeune, mir/mur; sûr/sur; du pain/de l'argent dû, je crois/je crois*)
- sauf aux 1^{res} et 2^{es} pers. du pluriel de l'indic. passé simple (*nous offrîmes, nous eûmes, vous fîtes, vous fûtes...*)

2. Les mots écrits avec un tréma sont orthographiés avec le tréma placé sur la voyelle prononcée.
aigüe, ambigüe, ambigüité, exigüe, gageüre

3. Les mots empruntés à des langues étrangères s'écrivent avec des accents conformes aux règles du français.
pédigrée, révoluer

4a. Les verbes en -é.er prennent un accent grave au futur simple et au conditionnel présent (sur le e en fin de syllabe suivi d'une syllabe avec un e dit muet).
je céderai, elle règlera

4b. Les verbes en -eler, -eter sont conjugués sur le modèle de peler et acheter (sauf appeler, jeter et leurs composés, ainsi qu'interpeler)
il étiquète, il ruissèle, j'appelle, tu jettes, ils interpellent

4c. Certains mots avec un è ont été rectifiés conformément à leur prononciation.
un évènement, réglerment, un Québécois

5a. Le pluriel des noms composés d'un verbe et d'un nom ou d'un mot invariable et d'un nom se forme comme les noms simples : seul le dernier élément prend la marque du pluriel.

un pare-choc, des pare-chocs, un sèche-cheveu, des sèche-cheveux, un après-midi, des après-midis

5b. Le pluriel des noms empruntés à des langues étrangères se forme selon les règles habituelles en ajoutant la marque du pluriel au singulier.

des matchs, des spaghettis, des box, des syllabus

6a. Les numéraux composés sont désormais reliés par un trait d'union.

trois-mille-cinq-cent-vingt-et-un

6b. Des mots composés avec trait d'union sont désormais soudés sans trait d'union.

entretemps, un weekend, un portemonnaie

7. Le participe passé de laisser suivi d'un infinitif est invariable (comme celui de faire).

ils se sont laissé tomber, il les a fait tomber



Une infographie du Service de Productions Pédagogiques du SeGEC.
Retrouvez toutes nos productions en accès libre sur www.salle-des-profs.be



les 57 mots les plus fréquents touchés par la réforme

Sur les 2000 mots et 8000 formes de l'ensemble des listes de rectifications, seulement 57 figurent parmi les 8000 mots les plus fréquents du français, et 23 sont de forte fréquence. Sur ces 57 mots, 46 sont concernés par l'accent circonflexe.

abime, accroitre, aigüe, aout, apparaitre, des après-midis, apriori (n. m.), assoir, boite, brulant(e), brûlé(e), bruler, brulure, bucheron, chaine, chauvesouris, cloitre, connaître, couter, couteux(se), croute, dégout, diner, disparaître, entraîner, évènement, flute, fraîche, fraîcheur, gaiment, gaité, gite, gout, gouter; île, maître(sse), maîtrise, maximums, méconnaître, minimums, mure (adj.), murir, naitre, paraitre, rafraîchir, réapparaitre, reconnaître, révoluer, sècheresse, surcroît, sure (adj.), surement, trainer, traitre(sse), vouite.